

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	Représentés: Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 20 décembre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 20 décembre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la Salle de l'Occitanie de Cessenon-sur-Orb sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS.

Présents : J.ARCAS (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), JP.BERRAUD (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), G.DALERY (CdC Grand Orb), N.ETIENNE (CdC Les Avant-Monts), JL.FALIP (Conseil Départemental), M.FAIVRE (CdC Sud Hérault), Y.FRAÏSSE (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), MA.EDO (CdC Grand Orb), M.OLMOS (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), JC.PETIT (CdC Sud Hérault), MP.PONS (Conseil Départemental), S.QUEROL (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), C.REBOUL (Conseil Départemental), B.ROUANET (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), L.SALLES (CdC Grand Orb), Michel SALLES (CdC Avant-Monts).

Excusés : JN.BADENAS (CdC Sud Hérault), G.BARO (CdC Les Avant-Monts), B.BOSC (CdC Sud Hérault), Y.CASSILI (CdC Grand Orb), R.BASCOUL (CdC Grand Orb), J.CABROL (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), représenté par B.ROUANET (CdC Minervoises, St-Ponais, Orb-Jaur), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), A.IMBERT (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), K.MESQUIDA (Conseil Départemental) représenté par MP.PONS (Conseil Départemental), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), Y.ROBIN (CdC Grand Orb), H.SOLA (CdC Minervoises, Saint-Ponais, Orb-Jaur), B.VIDAL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental) représenté par C.REBOUL (Conseil départemental).

Assistaient également à la réunion :

A.GALIBERT (Pays HLV), S.HERPSON (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), M.PIMENTA (Pays HLV).

Le Président accueille les membres du Comité syndical et déclare la séance ouverte à 9 h 30, le quorum étant atteint.

L'ordre du jour est abordé par la présentation et l'examen des rapports.

2017-20-12-01 Procès verbal du 1^{er} décembre 2017, rapport présenté par Jean Arcas : le procès verbal de la séance du 1^{er} décembre 2017 n'appelant pas de commentaire, est adopté à l'unanimité.

2017-20-12-02 Adoption du budget, rapport présenté par Jean Arcas : le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 en nomenclature M14 pour un montant de 3 118 276 € dont 2 138 127 € en section fonctionnement et 980 149 € en section investissement.

2017-20-12-03 Appel à contribution statutaire auprès du Conseil départemental, rapport présenté par Jean Arcas : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif 2018. L'ensemble de l'assemblée autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution pour un montant de 459 000 €.

2017-20-12-04 Montant et modalités de versement des participations 2018 des membres du Syndicat, rapport présenté par Jean Arcas : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2018, le montant des participations des communautés de communes à 4 € par habitant au titre de la participation statutaire. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février 2018, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

2017-20-12-05 Montant et modalités de versement des participations 2018 des membres du Syndicat au titre du Programme d'Intérêt Général, rapport présenté par Jean Arcas : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2018, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays ». Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 15 Février, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités.

2017-20-12-06 Espace Info Energie 2018, rapport présenté par Marie-Aline Edo : l'Espace Info Energie (EIE) du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure depuis 2008 des missions de conseils personnalisés sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ainsi que des opérations d'information et de sensibilisation. L'assemblée valide la poursuite de l'opération de 64 027 € ainsi que le plan de financement pour lequel les cofinancements sont sollicités : FEDER à hauteur de 18 511,59 €, ADEME à hauteur de 31 000 €, Conseil départemental pour 5 000 €, l'autofinancement est de 9 515,41 €.

2017-20-12-07 Appel à projets FISAC, rapport présenté par Norbert Etienne : le Pays Haut Languedoc et Vignobles conduit depuis 2009, sur son territoire, une Opération Collective de Modernisation (OCM) bénéficiant de financements du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et du département de l'Hérault. Cette action a permis de soutenir 150 entreprises. Cette opération arrive à échéance.

Le Pays souhaite se positionner sur le nouvel appel à projet FISAC 2017. Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est l'un des outils essentiels de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré.

Depuis plusieurs mois, le Pays travaille avec les services techniques des chambres consulaires afin de collecter un certain nombre de données indispensables à la réalisation d'un diagnostic territorial. Des réunions de travail organisées avec les communautés de communes et les chambres consulaires ont permis d'aboutir à la finalisation de l'étude préalable puis à la formalisation des orientations stratégiques pour soutenir et moderniser les entreprises artisanales et commerciales, et ainsi envisager la constitution d'un dossier de candidature pertinent.

Trois grandes orientations ont donc été retenues : la dynamisation des associations de commerçants, le renforcement de l'attractivité commerciale des bourgs-centres ainsi que le renforcement du maillage territorial.

Le dossier de candidature présentera le coût prévisionnel de chaque action et le plan de financement global.

L'assemblée valide à l'unanimité la stratégie et le positionnement retenus pour finaliser le dossier permettant de répondre à l'appel à projet FISAC.

2017-20-12-08 Convention de partenariat relative à l'organisation d'une formation sur le cadre juridique des activités de pleine nature, rapport présenté par Marie-Pierre Pons : les communautés de communes jouent un rôle de plus en plus important dans le développement et la promotion des activités de pleine nature. Or, les contraintes juridiques et réglementaires interrogent régulièrement les élus des collectivités. Une formation sur le cadre juridique des activités de pleine nature ouverte aux techniciens ainsi qu'aux élus des communautés de communes est proposée par le Pays ; une convention est proposée aux communautés pour mutualiser la prestation ; le coût représentera 125 € par communauté. L'assemblée valide à l'unanimité l'opération ainsi que la convention de partenariat passé entre les communautés de communes et le Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.